

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2024 à 18H30

N°DCM2024.07.10/08

Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal - 3ème étage

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de LA ROCHE-SUR-FORON

Secrétaire de séance : M. Taylor DEVOUASSOUX

Rapporteur : M. le Maire

Conseillers en exercice : trente-trois

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Sandrine BERGUERRE BUISSON, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, Thierry Alain BETHAZ, Saïda HADDOUR, Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Théo LOMBARD, Laurence POTIER GABRION, Jean-Pierre GENIN, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Catherine COLLOMB, Zekai YAVUZES, Pascal MEYNENT, Patrice JUPILLE, Christelle ITNAC, Sébastien COTTET, Sonia MOKEDDEM, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON, Marie FISCHER, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Nicole RANNARD, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG, Michel LANGLET

Excusés avec procuration : Nadège CHATEL (Procuration à Sandrine BERGUERRE BUISSON)

Excusés sans procuration : Jean-Michel REBET

Conseillers votants : trente-deux

Objet : Approbation et poursuite du projet de construction d'une crèche multi-accueil et d'un relais petite enfance

Compte tenu du besoin d'accueil dans le secteur de la petite enfance, la Commune a entrepris de construire une crèche multi-accueil de 39 berceaux, ainsi qu'un relais petite enfance sur une partie du terrain située rue de l'En-Fallot, provenant du legs de Mme Colombu.

Par délibération en date du 5 avril 2023, le conseil municipal a approuvé la réalisation de cet équipement et autorisé Monsieur le Maire à lancer une procédure de mandat de maîtrise d'ouvrage. SEMCODA a été retenu mandataire afin d'assurer le suivi global de l'opération tel que prévu aux articles L.2422-5 à L.2422-11 du Code de la Commande Publique.

Les premières ébauches du projet ne répondant pas aux attentes de la Commune (dépassement de budget prévisionnel et pour fonctionnement du bâtiment pas optimal), une nouvelle esquisse a été proposée par la maîtrise d'œuvre afin d'optimiser le bâtiment et répondre au mieux aux besoins attendus.

Cet avant-projet ayant été présenté aux membres du conseil municipal lors d'une réunion le 19 juin dernier, il sera demandé à l'assemblée de se prononcer en séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2422-5 et suivants du Code de la Commande Publique,

Considérant la nécessité d'accroître le nombre de places disponibles dans le secteur de la petite enfance sur la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le projet tel qu'il leur a été présenté précédemment en réunion ;
- **APPROUVE** la poursuite de l'opération de construction d'une crèche multi-accueil et relais petite enfance.
- **AUTORISE** M le Maire ou son représentant à signer tous les documents et contrats nécessaires à la poursuite de cette opération et au démarrage des travaux.

Le Maire de La Roche Sur Foron

Certifie que la publication prévue

aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1

du Code Général des Collectivités Territoriales

a été effectuée le 16 juillet 2024

Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,

La Roche-sur-Foron, le 10 juillet 2024

Le Secrétaire de séance

M. Taylor DEVOUASSOUX

Le Maire,

Pierrick DUCIMETIERE

